

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ANTENOR

Code ISIN part I: FR0013406733

FCP géré par FERRIGESTION

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir au porteur une performance nette de frais fixes de gestion supérieure à 6,5 % l'an, au moyen d'une gestion totalement discrétionnaire, et une sélection de parts ou d'actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement.

"L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance nette de frais fixes de gestion de 6,5% annuel, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de l'OPCVM."

**Indicateur de référence :** Le fonds n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, cet indicateur ne constitue qu'un élément de comparaison de performance. L'indicateur a posteriori est composé de : 50% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis + 25% EMTX 5 -7<sup>TM</sup> coupons réinvestis + 25% Eonia capitalisé.

L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison.

**La stratégie d'investissement** consiste à gérer de façon discrétionnaire ce Fonds en sélectionnant des OPCVM et/ou FIA européens ou des pays tiers, en vue de réaliser l'objectif de gestion. Il n'y a pas d'allocation globale déterminée à l'avance. Néanmoins les actifs du fonds sont sélectionnés par le gérant qui s'appuie notamment sur les conclusions d'un comité de gestion interne qui définit les grandes orientations macro et micro économiques.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- **De 0% à 100% sur les marchés d'actions de toutes tailles de capitalisation, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de tous les secteurs, libellés en Euro ou une autre devise, dont :**
  - o De 0% à 10% en actions de petite capitalisation boursière inférieure à 150 millions d'euros,
  - o De 0% à 50% en actions de pays émergents.
- **De 0% à 100% en instruments de taux souverains, public, privé, y compris en obligations convertibles, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, y compris de notation spéculative, ou non notés, libellés en Euro ou une autre devise :**
  - **De 0 à 30% en obligations convertibles**
- De 0 à 30% au maximum de l'actif net en OPC de droit européen mettant en œuvre des stratégies de gestion alternatives.
- Le fonds pourra présenter un risque de change de 0 à 100%, certains fonds étant libellés dans une autre devise que l'Euro.

**L'OPCVM peut être investi :**

- **Au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou de droit étranger et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.**

Ces OPC sont gérés par la société de gestion, un prestataire ou une société liée. Ils peuvent être libellés en Euro ou dans une autre devise.

- **jusqu'à 10% de son actif net en actions de toutes tailles de capitalisation.**

Il peut également intervenir sur :

- les contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture ou d'exposition des risques d'action ou de taux.
- **des titres intégrant des dérivés tels que** des certificats cotés, des bons de souscription, des warrants jusqu'à 10% de l'actif net, des obligations convertibles.

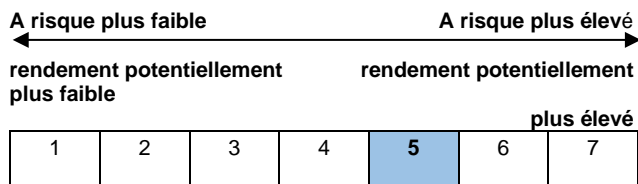
**Durée de placement recommandée :** Supérieure à 3 ans.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale.

**Conditions de souscription et rachat :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 10 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (Calendrier Euronext SA).

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 5 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

### RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS

#### L'INDICATEUR :

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,0 %
Frais de sortie	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants (*)	2,50 % TTC de l'actif net
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	10,00 % TTC de la surperformance au-delà d'une performance nette de frais fixes de gestion de 6,5% au cours de l'exercice. 0,00% prélevé au titre du dernier exercice.

(\*) **L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2020. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.ferrigestion.fr](http://www.ferrigestion.fr).

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSÉES



La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur de référence est calculée coupons et dividendes réinvestis et tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'EONIA.

**AVERTISSEMENT** : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 08/01/2003

- DATE DE CREATION DE LA PART: 02/05/2019

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE** : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel)**: Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**FERRIGESTION**

134 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 - PARIS

Tel : 01 43 59 49 49

**ADRESSE WEB** : Ces documents sont également sur [www.ferrigestion.fr](http://www.ferrigestion.fr).

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE** : Dans les locaux de la société de gestion.

**LIEU ET MODALITES D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS** : FERRIGESTION

**REGIME FISCAL** :

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

**POLITIQUE DE REMUNERATION**: Un exemplaire papier de la Politique de rémunération actualisée de la Société de gestion, y compris, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, est disponible gratuitement sur demande. Une description détaillée de cette politique est également disponible à l'adresse [www.ferrigestion.fr](http://www.ferrigestion.fr)

**La responsabilité de FERRIGESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
FERRIGESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **04/03/2021**.